

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 11 décembre 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 94 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Nicole BOUILLLOT - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBABE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALEZ - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Muriel PRISCO - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Roger RUZE - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Paule JOUVE - Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Jean-Pierre BAUMANN représenté par Sandra DUGUET - Sabine BERNASCONI représentée par René BACCINO - Solange BIAGGI représentée par Michel AZOULAI - Roland BLUM représenté par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Mireille BALLETTI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Bernard JACQUIER - Anne DAURES représentée par Brigitte VIRZI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Laure-Agnès CARADEC - Arlette FRUCTUS représentée par Dominique TIAN - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - André GLINKA-HECQUET représenté par Roland GIBERTI - Georges GOMEZ représenté par Maxime TOMMASINI - Andrée GROS représentée par Lionel VALERI - Louisa HAMMOUCHE représentée par Josette FURACE - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Jérôme ORGEAS - Nathalie LAINE représentée par Hélène MARCHETTI - Eric LE DISSES représenté par Didier PARAKIAN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Stéphane MARI - Marc LOPEZ représenté par Georges GOMEZ - Marie-Louise LOTA représentée par Claude VALLETTE - Laurence LUCCIONI représentée par Albert LAPEYRE - Patrick MAGRO représenté par André MOLINO - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - Janine MARY représentée par Christian JAILLE - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Marcel MAUNIER représenté par Jacques BESNAÏNOU - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Lisette NARDUCCI représentée par Noro ISSAN-HAMADY - Grégory PANAGOUDES représenté par Claudette MOMPRIVE - Christyane PAUL représentée par Patrick PAPPALARDO - Véronique PRADEL représentée par Martine GOELZER - Marlène PREVOST représentée par Jean-Pierre GIORGI - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Richard FINDYKIAN - Isabelle SAVON représentée par Monique CORDIER - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Carine ROGER - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Guy MATTEONI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Jocelyne TRANI représentée par Jeanne MARTI - Josette VENTRE représentée par Marie-France DROPY OURET - Patrick VILORIA représenté par Xavier MERY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Régine GOURDIN - Annie GRIGORIAN - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Antoine MAGGIO - Bernard MARANDAT - Martine MATTEI - Georges MAURY - Danielle MILON - Marie MUSTACHIA - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Karim ZERIBI.

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 043-466/18/CT

■ Budget annexe Transports - Approbation du programme et de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre

Avis du Conseil de Territoire

DMET 18/16849/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil de Territoire est saisi pour avis du rapport présenté ci-après .

La Métropole Aix-Marseille-Provence a décidé de prolonger le réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome (Préfecture) vers la place du Quatre Septembre. Cette extension poursuit les objectifs de rééquilibrer l'intermodalité au profit des transports en commun, de délester le centre-ville des bus et réduire la circulation automobile.

En 2003, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (MPM) a lancé une première phase de modernisation et d'extension du réseau de tramway marseillais avec la création des lignes Noailles-Les Caillols, Quatre Septembre-La Blancarde et Bougainville-Castellane. Toutefois, le tronçon rue de Rome/Préfecture – Quatre Septembre de ce projet n'a pas été réalisé.

L'opportunité de ce tronçon a de nouveau été analysée en 2013 dans le cadre du Schéma Directeur des TCSP mené par MPM. Il est inscrit dans l'agenda de Mobilité de la Métropole. Cette extension projetée devrait être opérationnelle à l'horizon des jeux olympiques 2024.

Pour ce faire, une autorisation de programme n°181432TP a été votée pour un montant de 75 000 000 d'euros Hors Taxes.

Par délibération TRA007-3245/17/CM du 14 décembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé la création de l'opération d'investissement afférente ainsi que l'affectation partielle pour un montant de 1 800 000,00 euros hors taxes afin de permettre le lancement des études.

Un programme pour l'extension du réseau de tramway vers la place du Quatre Septembre a été élaboré.

Ce projet présente un intérêt stratégique pour l'agglomération à plusieurs titres.

Il entre pleinement dans l'objectif de la Métropole Aix-Marseille-Provence, de développement de son réseau de transports collectifs en site propre (TCSP) et contribue au rééquilibrage de la desserte des populations sur une aire urbaine plus vaste.

La desserte vers l'Ouest, essentielle pour un développement harmonieux du territoire marseillais, sera améliorée. La croissance du réseau de tramway s'articulera avec la suppression d'un grand nombre de dessertes bus dans le centre-ville.

Ainsi, il accompagnera le plan centre-ville par la suppression d'un nombre important de bus, qui y circulent aujourd'hui, et dont l'objectif majeur est d'étendre le grand centre-ville de Marseille. Ce projet

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

contribuera également au rayonnement des Pôle d'échanges de la place du 4 septembre et de Saint-Victor et de la station de correspondance tram/métro Estrangin.

Il permettra la desserte de certains des quartiers les plus densément peuplés du 6^{me} et du 7^{me} arrondissement de Marseille et facilitera l'accès à la colline. D'autre part l'extension du réseau de tramway au sud contribuera à la valorisation de l'espace public d'un des axes les plus emblématiques de Marseille : Puget / Corderie / Corse.

Cette extension augmentera le rayonnement et l'efficacité de l'ensemble du réseau de TCSP de l'agglomération.

La part modale des transports en commun sera augmentée, la circulation automobile sera apaisée, l'espace urbain gagnera en qualité.

Le centre-ville étendra son rayonnement et son accessibilité sera largement améliorée.

Par ailleurs, il s'intègre dans les objectifs de l'agenda mobilité à l'horizon 2023.

Le prolongement évoqué au titre du présent rapport porte sur un linéaire supplémentaire de 2,1 km (rue de Rome / Préfecture – place du 4 septembre).

Cette extension implique l'augmentation de la flotte de matériel roulant tramway afin de maintenir le niveau de service en TCSP.

De nouvelles rames seront mises en service, dont le remisage et la maintenance seront assurées aux dépôts existants.

Le programme de l'opération prévoit une enveloppe de travaux de 62,4 millions d'euros hors taxes.

Afin de permettre la poursuite du projet, il y a lieu d'approuver le programme de l'opération et d'affecter la totalité de l'opération afin d'intégrer le montant des travaux, les coûts liés aux libérations des emprises, les coûts de déviation des réseaux à la charge du maître d'ouvrage, les frais de maîtrise d'ouvrage portant sur la phase réalisation. Le montant total de l'opération est ainsi affecté à hauteur de 75 000 000 d'euros hors taxes.

L'affectation de l'opération d'investissement n° 2018104200 - Extension du tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre, d'un montant de 1 800 000 euros hors taxes inscrite au budget annexe Transports enregistrée dans l'autorisation de programme 181432TP du programme n° 43 de la Métropole doit être révisée pour un montant de 73 200 000 d'euros hors taxes afin d'être portée à 75 000 000,00 euros hors taxes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019

- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération du Conseil de Métropole TRA007-3245/17/CM du 14 décembre 2017 approuvant la création de l'opération d'extension du réseau de tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre et son affectation pour un montant de 1 800 000 euros HT .

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu'il convient d'approuver le programme portant sur l'opération « Budget annexe Transports - Approbation du programme et de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre » ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation totale pour un montant total de 75 000 000 euros hors taxes de l'opération d'investissement n° 2018104200 - Extension du tramway de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération du Conseil de la Métropole, relatif à l'approbation du programme et de la révision de l'affectation de l'opération d'investissement Extension du réseau de tramway de Marseille de la rue de Rome vers la place du Quatre Septembre.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 11 Décembre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 08 janvier 2019